

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTAINVILLE

Le jeudi 12 décembre 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en mairie de Montainville, sous la présidence de Monsieur le Maire, Éric MARTIN.

Etaient présents :

Alain CURÉ, Olivier DURAN, Elodie JOUDRIER, Sophie MALLEDAN, Benoist PAPIN, Patrick PASCAUD, Jean-Philippe PELÉ et Éric MARTIN, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents avec pouvoir : Corinne DUVAL, pouvoir à Sophie MALLEDAN ; Françoise ESTAVOYER, pouvoir à Patrick PASCAUD ; Florence LEGRAND, pouvoir à Éric MARTIN.

Etaient absents sans pouvoir : Jean-Luc BOT, Jorys CHAPOTOT, Julie GARCIA, Sébastien LEFRANÇOIS.

La séance est ouverte à 20h00. Jean-Philippe PELÉ est élu secrétaire de séance.

* * *

DELIBERATION 36/2024 : Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Gally Mauldre et autorisation de signature d'une convention d'attribution

Vu l'article L. 5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Gally Mauldre,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCGM du 26 juin 2024 portant décision de création d'un fonds de concours en soutien aux investissements des communes membre et adoption d'un règlement d'attribution d'un fonds de concours,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCGM du 26 juin 2024 portant adoption de l'autorisation de programme et des crédits de paiement,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCGM du 18 décembre 2024 portant sur l'accord d'un fonds de concours à la commune de Montainville,

Considérant les travaux de réfection des enduits du pignon nord de la mairie qui s'élèvent à 56 915.00 € H. T.,

Considérant l'avis favorable de la commission d'attribution des fonds de concours en dates du 21 novembre et 4 décembre 2024,

Considérant l'avis favorable de la commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du cinéma les Deux Scènes du 10 décembre 2024,

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter auprès de la Communauté de Communes Gally Mauldre un fonds de concours sous la forme d'une subvention d'un montant de 45 532 € correspondant à 80% des dépenses HT. selon le tableau ci-dessous :

| Dépenses | Montant HT en € | Montant de subvention | Reste à charge commune |
|---|--------------------|--------------------------|-----------------------------------|
| Travaux de réfection des enduits du pignon nord de la mairie | 56 915.00 | 45 532.00 | 22 766.00 (dont TVA 11 383.00) |
| Total | 56 915.00 | 45 532.00 | 22 766.00 |

- **Autorise** le maire à signer la convention annexée qui approuve le l'aide financière pour les travaux de rénovation du pignon nord de la mairie d'un montant de 45 532.00 € ;

- **Précise** que les dépenses et recettes seront inscrites au budget principal.

Visa de la Préfecture :
Délibération rendue exécutoire par
Publication et/ou notification à compter du
Le Maire, Éric MARTIN

